

# Bulletin d'adhésion 2023–2024



Vous êtes un particulier, vous souhaitez soutenir la création, découvrir les coulisses des spectacles, rencontrer les artistes à l'occasion de rendez-vous artistiques et privés autour des créations, **adhérez au Cercle des Mécènes Châteauvallon-Liberté !**

> Découvrez les contreparties dont vous bénéficierez grâce à votre adhésion au verso

Alice Cointe, Chargée du mécénat et référente du Cercle des Mécènes Châteauvallon-Liberté  
[alice.cointe@theatreliberte.fr](mailto:alice.cointe@theatreliberte.fr) — 04 98 07 01 03

## Je souhaite intégrer le Cercle des Mécènes Châteauvallon-Liberté et devenir :

### Membre actif

- En solo : 250 € (coût réel : 85 €\*)
- En duo : 400 € (coût réel : 136 €\*)

### Membre bienfaiteur

- En solo : 550 € (coût réel : 187 €\*)
- En duo : 800 € (coût réel : 272 €\*)

### Membre philanthrope

- En solo : 1 200 € (coût réel : 408 €\*)
- En duo : 2 000 € (coût réel : 680 €\*)

Nom(s) : ..... Code postal : ..... Ville : .....

Prénom(s) : ..... Téléphone : .....

Adresse : ..... Email : .....

..... Date(s) de naissance : .....

Je souhaite :  Figurer parmi les donateurs  Garder l'anonymat  Dédier ce don à .....

Montant TOTAL du don : ..... €

Date et signature :

## Modalités d'adhésion

En choisissant d'intégrer le Cercle des Mécènes Châteauvallon-Liberté, vous soutenez deux structures.

L'adhésion se faisant exclusivement par chèque, le montant de votre don est à diviser en deux chèques\*\* équivalents :

- Un premier à l'ordre du **Théâtre Liberté**
- Un second à l'ordre du **CNCDCh Châteauvallon**

<b>Membre Actif solo</b> 125 € Liberté + 125 € Châteauvallon	<b>Membre Bienfaiteur solo</b> 275 € Liberté + 275 € Châteauvallon	<b>Membre Philanthrope solo</b> 600 € Liberté + 600 € Châteauvallon
<b>Membres Actifs duo</b> 200 € Liberté + 200 € Châteauvallon	<b>Membres Bienfaiteurs duo</b> 400 € Liberté + 400 € Châteauvallon	<b>Membres Philanthropes duo</b> 1 000 € Liberté + 1 000 € Châteauvallon

Les deux chèques devront être transmis par courrier avec ce bulletin à l'attention du :

> **Théâtre Liberté, service mécénat, Grand Hôtel, place de la Liberté, 83 000 Toulon**

\* **Fiscalité et Mécénat** : Les particuliers consentant un don à un organisme d'intérêt général bénéficient d'une réduction de leur impôt sur le revenu égale à 66 % des sommes versées, dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable. En cas de dépassement de cette limite, l'excédent de versement constaté au cours d'une année est reportable sur les cinq années suivantes. Les reçus fiscaux seront transmis par courrier à réception des dons.

\*\* **Échéancier de paiement** : Nous étudions sur demande les possibilités de paiement échelonné, pour ce faire contactez Alice Cointe.